

MAIRIE DE VAL BUECH-MEOUGE



Arrêté du Maire n°T-2026/05

Portant permission d'occupation
temporaire du domaine public et
fermeture de la « Rue de la Fontaine » à Antonaves

Le Maire de la commune Val Buëch-Méouge,

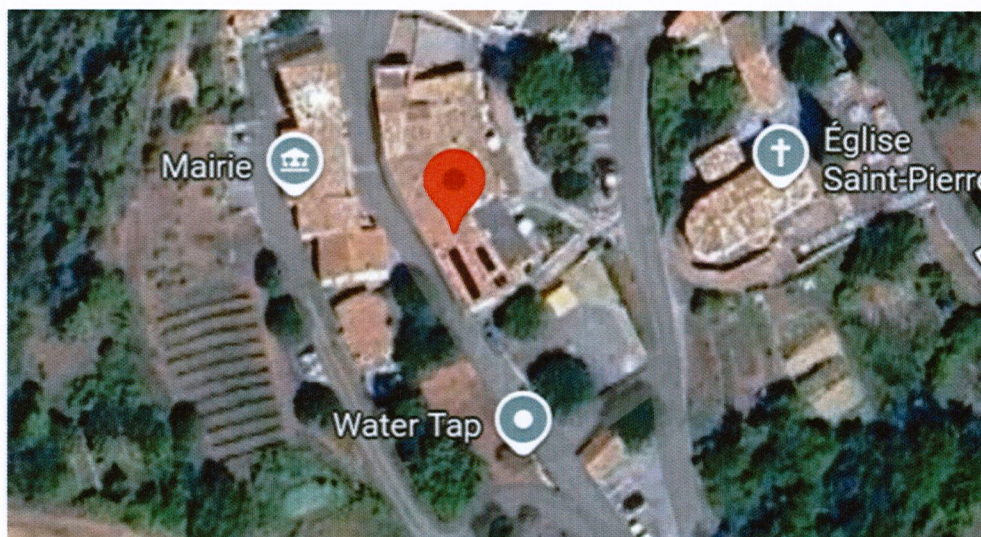
- **VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 3221-3, L. 3221-4 et L. 3221-13 ;
- **VU** le Code de la route, et notamment les articles R. 411-5, R. 411-8, R. 411-25 à R. 411-28 ;
- **VU** le Code de la voirie routière ;
- **VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des collectivités locales ;
- **VU** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;
- **VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifié ;
- **VU** la demande formulée par l'entreprise **UNGER CHARPENTE** visant à effectuer des travaux de rénovation de charpente au 84, rue de la Fontaine, à Antonaves, chez M. Trebosc ;
- **CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de prendre des mesures visant à garantir la sécurité du public pendant la durée des travaux.

ARRETE

Article 1er : L'entreprise **UNGER CHARPENTE** est autorisée à occuper le domaine public situé **84, rue de la Fontaine à Antonaves**, afin d'y effectuer des travaux de rénovation de charpente et de couverture.

La rue sera **barrée à toute circulation de véhicules** pendant la semaine et **réouverte les week-ends**, Une déviation sera mise en place

Du lundi 2 mars au vendredi 27 mars 2026.



Article 2 : La rue de la Fontaine sera **barrée et interdite à la circulation du lundi au vendredi, et réouverte à la circulation les week-ends.**

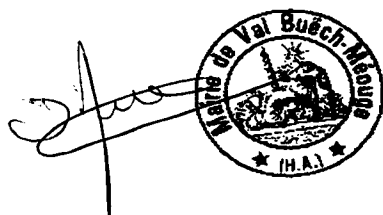
Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame le Maire-déléguée d'Antonaves
- L'entreprise UNGER CHARPENTE
- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Laragne

Fait à VAL BUECH-MÉOUGE, le 06 février 2026

La Maire déléguée d'Antonaves

D'ANNA Lucie

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Lucie D'Anna', written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'Mairie de Val Buëch-Méouge' around the top edge and '(H.A.)' at the bottom. In the center of the stamp is a small illustration of a landscape with a building and trees.